



Protéger les professionnels  
de santé, tout simplement

## DOSSIER DE PRESSE



# GRANDE CAUSE MNH 2020/2022

pour l'accès à la santé des personnes en situation  
de handicap et/ou de vulnérabilité



## SOMMAIRE

Communiqué de presse	3
Les objectifs de la Grande cause MNH 2020/2022	
Un manifeste pour mobiliser l'écosystème de la santé	
8 engagements en faveur de la santé des plus fragiles	
Des engagements déclinés en région pendant trois ans	
Un colloque et un livre blanc remis aux Pouvoirs publics en 2022	
Résultats du sondage « Grande Cause MNH » par Odoxa	6
Manifeste Grande cause MNH 2020/2022	8
Quelques étapes de l'action sociale MNH depuis 1960	13

## CONTACT MÉDIAS

Jérôme Aubé  
06 29 82 76 55  
[presse@groupe-nehs.com](mailto:presse@groupe-nehs.com)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Mutuelle Nationale des Hospitaliers lance sa Grande cause MNH 2020/2022 pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité

Les difficultés d'accès aux soins ont des conséquences directes sur la santé et la qualité de vie des Français. En première ligne, les personnes en situation de handicap, précaires ou malades chroniques, cumulent les difficultés.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les hospitaliers et leurs ayants droit en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, **la Mutuelle Nationale des Hospitaliers a choisi de consacrer sa grande cause pluriannuelle à l'accès à la santé de ces personnes en menant des actions pour couvrir l'ensemble des champs de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé.**

Pour Gérard Vuidepot, Président de la MNH : *« Nous travaillons dans la continuité de la Grande cause MNH de 2014 qui était consacrée à l'accessibilité aux soins des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons maintenant intervenir de façon plus complète sur l'ensemble des problématiques qui touchent les personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.*

***La prise en compte de ce sujet de société constitue un nouveau témoignage de l'expression de notre solidarité. Grâce à cet engagement fort, la mutuelle relève le défi d'être au service de ses adhérents, non seulement en matière de santé mais également pendant toutes les épreuves et les difficultés de la vie. ».***

Parce que **la solidarité fait partie intégrante de son identité et de son projet originel**, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers a développé, au fil des ans, une véritable politique d'action sociale adaptée à l'environnement dans lequel elle évolue. Elle partage cette valeur humaine avec MNH Prévoyance, deux actrices sociétales engagées au cœur de la société.

*« Au-delà des actions déjà existantes, cette mobilisation vise à contribuer à **relever le défi d'une société accessible et solidaire**. Pour ce projet qui nous rassemble et qui affirme et conforte notre place d'interlocuteur reconnu, d'acteur incontournable, nous avons l'ambition d'être, une fois encore, force de proposition en croisant les énergies et les initiatives de tous afin de contribuer à réduire les inégalités en matière de santé. »* ajoute Gérard Vuidepot.

### Les objectifs de la Grande cause MNH 2020/2022

La mise en œuvre de la Grande cause MNH 2020/2022 pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité vise 4 objectifs :

- donner corps à l'implication de la MNH et MNH Prévoyance pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité auprès de l'ensemble de leurs adhérents,
- faire la démonstration concrète de l'engagement social et sociétal de la MNH et de MNH Prévoyance à tous les acteurs de la santé, du handicap et du social,
- mobiliser les mêmes acteurs sur ce sujet de société,
- rédiger un livre blanc, expression du résultat de leurs diagnostics et de leurs préconisations sur des sujets qui les concernent au quotidien.

## **Un manifeste pour mobiliser l'écosystème de la santé**

Par sa mobilisation sur ce sujet de société, la MNH affiche sa volonté de s'engager en faveur de l'accès à la santé des plus fragiles. Elle déclinera cet engagement sous forme d'un manifeste que les acteurs cités seront invités à signer pour témoigner de leur soutien.

Elle ambitionne aussi de porter auprès des professionnels de la santé et du social une image d'acteur engagé et d'affirmer son ancrage auprès d'acteurs de son écosystème.

## **8 engagements en faveur de la santé des plus fragiles**

### **Accès aux droits à la santé**

> La MNH s'engage à promouvoir les dispositifs publics visant à favoriser l'accès aux droits à la santé auxquels chaque citoyen en situation de handicap et/ou de vulnérabilité peut prétendre, en participant à une meilleure information de ses adhérents et des professionnels de santé et du social par la rédaction d'articles dans ses différents supports de communication.

### **Accessibilité physique et géographique aux soins**

#### **Accès à la relation avec les professionnels de santé**

> La MNH s'engage à rendre accessible ses propres structures et à soutenir les établissements à mettre en œuvre la loi de 2005. Elle s'engage, dans son champ de compétences, à informer les professionnels de la santé et du social sur les mesures publiques d'accompagnement auxquelles ils peuvent prétendre. La mutuelle s'engage à poursuivre son action sociale au profit de ses adhérents en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, visant à faciliter leurs déplacements domicile/travail.

### **Accessibilité aux campagnes de prévention et d'information**

> La MNH s'engage à adapter ses campagnes de prévention à tous les publics rencontrés pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité aux campagnes de prévention sanitaire.

### **Accès à une activité physique et à une bonne nutrition**

> La MNH s'engage à travers ses actions de prévention à favoriser l'accès pour tous à une activité physique régulière et à transmettre à chacun les réflexes essentiels pour une alimentation saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels propres à chaque individu.

### **Formation et information des professionnels de santé**

> La MNH s'engage à poursuivre et à renforcer ses actions visant à sensibiliser les professionnels de santé sur les besoins et problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.

### **Orientation des personnes dans leur parcours de santé**

> La MNH s'engage, dans le respect du libre choix du patient, à faciliter et à fluidifier le parcours de santé de ses adhérents en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, notamment par l'orientation vers un professionnel adapté. Dans cet objectif, elle s'engage à recourir aux outils numériques sécurisés et aux dispositifs publics et privés adaptés pour la coordination et l'échange d'informations entre professionnels.

### **Place des aidants dans l'accès à la santé des personnes les plus fragiles**

> La MNH s'engage à poursuivre ses actions d'informations et à proposer des solutions pour favoriser un accompagnement au quotidien au rôle d'aidant.

### **Accès à un logement décent**

> La MNH s'engage à étudier les situations de logement précaire et/ou insalubre qui lui sont signalées. Elle s'engage à orienter les adhérents concernés vers les interlocuteurs et les dispositifs d'accompagnement adéquats, tant pour un logement digne que pour la lutte contre l'isolement social.

### **Des engagements déclinés en région pendant trois ans**

Afin de les fédérer autour d'elle, tout en y associant les acteurs du handicap et du social, la MNH organisera la coopération par une prise de parole aux côtés de ces principaux acteurs et des rencontres au sein des territoires pour un partage d'expériences : donner la parole aux professionnels, connaître les problématiques auxquelles ils sont confrontés et recueillir leurs attentes et leurs idées pour y remédier.

### **Un colloque et un livre blanc remis aux Pouvoirs publics en 2022**

C'est au cours du 1er semestre 2022 qu'aura lieu le colloque de clôture de la Grande cause MNH 2020/2022 pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité. Parallèlement, la volonté d'action de la MNH au bénéfice de la société pour contribuer à réduire les inégalités en matière de santé sera concrétisée par la publication du livre blanc remis aux Pouvoirs publics. Il sera accompagné du manifeste signé.

## SONDAGE GRANDE CAUSE MNH RÉALISÉ PAR ODOXA

### L'œil de Gérard Vuidepot, Président de la MNH

*« Notre système de santé, c'est son honneur, a pour objectif de permettre à chacun et plus particulièrement aux plus fragiles, de disposer d'un égal accès aux soins. Notre enquête montre que, pour de nombreux professionnels de santé les populations les plus fragiles – les personnes handicapées et celles en situation de précarité – ce n'est souvent pas le cas. Il est donc urgent d'agir... »*

### Résultats détaillés de l'étude

**1) Les professionnels de santé sont formels : les personnes en situation de précarité et, dans une moindre mesure, celles en situation de handicap ont globalement un moins bon accès à la santé que le reste de la population. Les Français, eux, l'ignorent encore largement.**

**45 % des professionnels de santé interrogés dans l'enquête (et 51 % des infirmières) estiment que les personnes en situation de précarité ou de difficultés financières ont un moins bon accès à la santé que les autres.** Seulement 25 % des professionnels – soit pratiquement moitié moins – pensent à l'inverse que ces personnes ont un meilleur accès à la santé que les autres.

29 % jugent qu'elles ont un accès équivalent à celui des autres Français.

Leur sentiment est à peine moins préoccupant s'agissant des personnes en situation de handicap.

33 % des professionnels de santé pensent qu'elles ont un moins bon accès aux soins que les autres contre seulement 14 % qui estiment qu'elles ont un meilleur accès aux soins. Les autres personnes interrogées, majoritaires, estiment que l'accès des personnes handicapées est équivalent à celui de la population générale.

**Bref, pour les professionnels des soins, ceux qui devraient justement avoir l'accès le plus facilité à la santé n'en bénéficient souvent pas.**

### Les Français, eux, ignorent encore largement cette réalité

« Seulement » 38 % pensent que les personnes en situation de précarité ont un moins bon accès aux soins contre 29 % qui pensent qu'elles ont un meilleur accès et 33 % qu'elles ont un accès équivalent.

Nos concitoyens ignorent encore plus cette inégalité (reconnue par de nombreux professionnels) s'agissant des personnes en situation de handicap : 30 % estiment leur accès aux soins « moins bon » contre 28 % qui le pensent « meilleur ».

Pourtant, quand on les interroge de façon plus précise et détaillée, nos concitoyens rejoignent volontiers les professionnels de santé pour dire qu'il existe bien des discriminations/difficultés particulières pour ces deux populations. Nous avons ainsi testé deux « cribles » détaillés testant point par point (accès aux soins, accès au droit, financement...) si oui ou non il existerait en France un désavantage pour les personnes handicapées et celles en situation de précarité. Le résultat est édifiant.

**2) Cribles détaillés : les professionnels de santé tout comme les Français pensent que les personnes en situation de handicap et plus encore celles en situation de précarité sont désavantagées car les professionnels de santé s'occupant d'elles souffrent d'une rémunération insuffisante, mais aussi, pour 1 sondé sur 2, en ce qui concerne leur accessibilité aux soins et son financement.**

Ainsi, 62 % des professionnels de santé, mais aussi 55 % des Français pensent que les personnes en situation de handicap sont désavantagées car les professionnels de santé s'occupant d'elles souffrent d'une rémunération insuffisante.

Auprès des uns comme des autres – professionnels de santé comme population générale – pas moins d'1 sondé sur 2 estime aussi que **les personnes handicapées seraient désavantagées en ce qui concerne : la prise en compte de leur propre santé** (48 % des Français et 51 % des professionnels de santé), les discriminations ou refus de soins (48 % des Français et 46 % des professionnels de santé), l'accès aux soins (45 % et 48 %) et leur financement (47 % pour les uns comme les autres).

**Notre crible détaillé sur la situation des personnes en situation de précarité ne dit pas autre chose.** Ces personnes sont elles aussi perçues par bon nombre de Français (48 %) comme des professionnels de santé (54 %) comme étant désavantagées par la rémunération insuffisante de leurs soignants, mais aussi pour ce qui a trait à la prise en compte de leur propre santé (50 % des Français et surtout 61 % des professionnels de santé), leur accès aux soins (49 % et 51 %), son financement (50 % pour chacun) ... et même en ce qui concerne le refus de soins et les discriminations : que 50 % des Français et 52 % des professionnels de santé le pensent est plus que préoccupant.

## MANIFESTE GRANDE CAUSE MNH 2020/2022

### *Préambule*

Selon les dernières données disponibles, 4,22 millions de Français sont bénéficiaires d'un minimum social (1), dont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Soit 4,22 millions de personnes qui connaissent une situation sociale difficile et qui bénéficient d'une aide de la part de la solidarité nationale. Et lorsqu'on inclut leurs conjoint(e)s et enfants, ce sont 7 millions de personnes que concernent ces aides.

Au-delà de la vulnérabilité sociale que rencontrent l'ensemble des bénéficiaires, ces derniers vivent de vraies et profondes inégalités en matière de santé. Ainsi, l'INSEE a mis en exergue un écart d'espérance de vie pouvant aller jusqu'à 13 ans entre les Français les plus aisés et les Français les plus modestes (2). 13 ans !

D'immenses inégalités dues à de nombreux facteurs que connaissent également, pour nombre d'entre eux, les personnes en situation de handicap dans notre pays en matière d'accessibilité aux soins, à l'éducation et à la culture, à l'information, à la prévention, à un habitat décent, à une nutrition équilibrée, à l'activité physique, à un environnement sain...

Pour autant, une action publique et politique est engagée depuis plusieurs années pour remédier à cette situation, tant en faveur des personnes en situation de handicap que des personnes en situation de précarité. On peut ici citer la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, la loi 2005-102 du 11 février 2005 ou plus récemment le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncé par le Président de la République pour 2020.

Et c'est dans cette action que la Mutuelle Nationale des Hospitaliers s'inscrit depuis bientôt 60 ans, à travers une véritable politique d'action sociale et de solidarité entre adhérents.

Pourquoi ? Car la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, créée sur des valeurs profondément humanistes, a hérité de l'ADN de ses fondateurs : les hospitaliers, qui ont toujours été ancrés dans l'aide et le soin aux plus vulnérables.

Ainsi, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers s'est fixée comme objectif d'« améliorer les conditions et les parcours de vie des adhérents en protégeant l'enfance, la famille, les personnes âgées ou en situation de handicap ».

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers souhaite agir, comme elle l'a toujours fait, pour défendre un traitement équitable de tous à travers sa Grande Cause 2020/2022.

(1) Mathieu CALVO, Céline LEROY (DREES), mars 2019, « En 2017, le nombre d'allocataires de minima sociaux se stabilise, après avoir baissé en 2016 », *Études et Résultats*, n°1108, Drees

(2) Nathalie BLANPAIN (INSEE), février 2018, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *INSEE Première*, n°1687, INSEE

Cet engagement, elle ne souhaite pas le conduire seule mais associer tous les acteurs de la santé : établissements sanitaires, médico-sociaux, sociaux, professionnels de santé hospitaliers et libéraux, collectivités locales, représentants de la Nation, administration... Parce que son engagement social se perpétue dans *nehs*, le Groupe qu'elle a créé, elle mobilisera aussi les entités qui le constituent.

Un projet collectif, qui doit aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de précarité, ainsi qu'à une véritable prise de conscience sociétale pour une action publique et collective en faveur de l'accès à la santé des plus fragiles.

**C'est en tout état de fait l'engagement que prennent, aux côtés de la MNH, les signataires du présent manifeste.**

### **ENGAGEMENT N°1 : L'ACCÈS AUX DROITS À LA SANTÉ**

Malgré une légère progression, une proportion encore trop importante de personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité reste éloignée des dispositifs d'aide pour l'accès à la santé. Seulement 60 à 70 % des assurés sociaux éligibles bénéficient de la CMU-C (\*) ou des ACS (\*), aides publiques permettant de réduire considérablement le renoncement aux soins. Les principaux motifs évoqués par les plus de 4 millions de personnes qui ne recourent pas à ces dispositifs sont principalement le manque de connaissance des conditions d'attribution et la complexité administrative. D'autres craignent de ne pas pouvoir bénéficier des soins de bonne qualité ou de devoir supporter un reste à charge pour les dépenses de santé qui ne seraient pas intégrés dans le panier de soins.

**La MNH s'engage à promouvoir les dispositifs publics visant à favoriser l'accès aux droits à la santé auxquels chaque citoyen en situation de handicap et/ou de vulnérabilité peut prétendre, en participant à une meilleure information de ses adhérents et des professionnels de santé et du social par la rédaction d'articles dans ses différents supports de communication.**

*(\*) mise en œuvre au 01/11/2019 de la complémentaire santé solidaire*

### **ENGAGEMENT N°2 : L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE AUX SOINS – L'ACCÈS À LA RELATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

Bien que l'implication des professionnels et des établissements de santé soit en constante progression, les normes d'accessibilité fixées par la loi de 2005 ne sont pas partout appliquées. Bon nombre de personnes en situation de handicap n'ont toujours pas physiquement accès aux soins. Dans une grande majorité, les actifs les plus fragiles financièrement résident loin de leur lieu de travail, en périphérie des grandes villes où les loyers sont moindres. La durée des trajets domicile-travail, les amplitudes horaires, les horaires atypiques ont des conséquences directes sur la santé. Les horaires décalés de certains professionnels, tels les hospitaliers, rendent plus difficile l'accès aux soins et aux rendez-vous médicaux.

**La MNH s'engage à rendre accessible ses propres structures et à soutenir les établissements à mettre en œuvre la loi de 2005. Elle s'engage, dans son champ de compétences, à informer les professionnels de la santé et du social sur les mesures publiques d'accompagnement auxquelles ils peuvent prétendre. La mutuelle s'engage à poursuivre son action sociale au profit de ses adhérents en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, visant à faciliter leurs déplacements domicile/travail.**

### **ENGAGEMENT N°3 : L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPAGNES DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION**

La volonté de mettre en œuvre une politique de prévention est inscrite dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Des actions et des programmes de prévention ont été mis en place. Leur développement se poursuit aujourd'hui via des sites dédiés à des thèmes spécifiques. Afin de répondre à l'enjeu d'équité d'accès à l'information et d'appropriation des messages de prévention, y compris de prévention primaire, il est nécessaire de réaliser une communication accessible à tous. Cette communication doit s'avérer utilisable et compréhensible par tous, y compris pour les personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.

**La MNH s'engage à adapter ses campagnes de prévention à tous les publics rencontrés pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité aux campagnes de prévention sanitaire.**

### **ENGAGEMENT N° 4 : L'ACCÈS À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET À UNE BONNE NUTRITION**

L'activité physique et la nutrition jouent un rôle essentiel pour la santé, comprise dans son acception la plus large comme un état de complet bien-être physique, mental et social.

L'activité physique est ainsi à la fois un outil d'intégration et de mixité sociale, d'autonomisation, d'accomplissement personnel mais également un outil de prévention et promotion de la santé. La pratique d'une activité physique régulière et adaptée fait ainsi partie intégrante des enjeux soulignés par les différents programmes de santé publique et par la littérature scientifique (recommandations 2019 de Santé Publique France, Programme National Nutrition Santé, etc.). Face à la prévalence de la dénutrition et de l'obésité chez les personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité et à l'impact induit sur leur santé, la prévention, l'information et l'éducation pour une alimentation saine et équilibrée s'avèrent indispensables.

**La MNH s'engage à travers ses actions de prévention à favoriser l'accès pour tous à une activité physique régulière et à transmettre à chacun les réflexes essentiels pour une alimentation saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels propres à chaque individu.**

## **ENGAGEMENT N°5 : LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

La prise en charge des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité n'occupe qu'une place réduite dans la formation initiale et continue des professionnels de santé.

Or, la formation technique et pratique, l'information et la sensibilisation des professionnels de santé sont indispensables. Elles leur permettent de mieux appréhender leur mission d'aides et de soins au profit des patients en situation de handicap. Elles concourent également à mieux accueillir et optimiser la prise en charge de patients en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.

**La MNH s'engage à poursuivre et à renforcer ses actions visant à sensibiliser les professionnels de santé sur les besoins et problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.**

## **ENGAGEMENT N°6 : L'ORIENTATION DES PERSONNES DANS LEUR PARCOURS DE SANTÉ**

Rupture dans les parcours, manque d'informations et de connaissances, isolement ou encore délais d'attente particulièrement longs sont autant de facteurs qui impactent la prise en charge des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.

Comme pour l'ensemble de la population, l'orientation vers le bon professionnel ou la bonne structure en fonction de la situation de chaque personne est un enjeu majeur pour réduire les délais de prise en charge et améliorer cette dernière, dans une situation où les besoins de santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité sont accrus.

**La MNH s'engage, dans le respect du libre choix du patient, à faciliter et à fluidifier le parcours de santé de ses adhérents en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, notamment par l'orientation vers un professionnel adapté. Dans cet objectif, elle s'engage à recourir aux outils numériques sécurisés et aux dispositifs publics et privés adaptés pour la coordination et l'échange d'informations entre professionnels.**

## **ENGAGEMENT N°7 : LA PLACE DES AIDANTS DANS L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES**

Les aidants jouent un rôle essentiel dans l'accès à la santé des personnes fragiles. C'est ainsi qu'une personne en activité peut devenir « aidant familial » et doit intégrer de nouvelles contraintes dans sa vie quotidienne. Contraintes qui peuvent aller jusqu'à conduire l'aidant à renoncer à ses propres soins pour ne pas s'éloigner de son proche aidé. Les droits à la formation et à l'information, ainsi que la place des aidants dans le parcours de santé des plus fragiles, doivent être pleinement reconnus. La Journée nationale des aidants, qui a lieu chaque 6 octobre depuis 2010, a positionné le rôle des aidants en sujet sociétal.

**La MNH s'engage à poursuivre ses actions d'informations et à proposer des solutions pour favoriser un accompagnement au quotidien au rôle d'aidant.**

## **ENGAGEMENT N°8 : L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT**

Nombreuses sont les études qui tendent à démontrer un lien entre logement précaire et santé, avec un risque accru de développer un certain nombre de pathologies, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale ou encore les maladies chroniques (selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les personnes mal logées ont 40 % de risque en plus de se déclarer en mauvaise santé). S'ajoute à ce risque accru un faible recours aux soins pour les personnes mal logées.

**La MNH s'engage à étudier les situations de logement précaire et/ou insalubre qui lui sont signalées. Elle s'engage à orienter les adhérents concernés vers les interlocuteurs et les dispositifs d'accompagnement adéquats, tant pour un logement digne que pour la lutte contre l'isolement social.**

## **LA MOBILISATION DES SIGNATAIRES**

**Chacun des signataires s'accorde sur la nécessité de favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.**

**Chacun des signataires, dans son champ de compétences, contribue d'ores et déjà à cette accessibilité et entend la poursuivre voire l'amplifier.**

**Par leur adhésion au présent manifeste, tous les signataires témoignent de leur soutien à la MNH pour son engagement visant à relever le défi d'une société accessible et solidaire.**



## QUELQUES ÉTAPES DE L'ACTION SOCIALE DEPUIS 1960

.....

**1960**

Création de la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social le 1<sup>er</sup> février. Selon Henri Fabre, la mission de la MNH doit être « *non seulement d'aider les adhérents à l'occasion des maladies, des soins, prothèses, décès qui grèvent lourdement les budgets, hélas étriqués des personnels hospitaliers, mais aussi de leur apporter aide et soutien face à des conditions de vie et de travail difficiles où toute vie familiale est exclue* »

**1970**

Création d'un service spécifique dédié à l'enfance inadaptée

**1976**

Création du service entraide

**1981**

Action handicap étendue à l'ensemble des adhérents en situation de handicap

**1996**

Création du « *Prix de l'innovation handicap* » pour développer la solidarité par l'exemple

**1998**

Réalisation et diffusion du film de Marieke Aucante consacré à « *L'annonce du handicap* »

**2001**

Création d'une cellule action sociale

**1975**

Loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées



**1987**

Loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

**1988**

Création du Revenu minimum d'insertion (RMI)

**1998**

Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions  
Adoption du 1<sup>er</sup> programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**1999**

Création de la Couverture maladie universelle (CMU)

